

REGLEMENT relatif à l'utilisation des parkings vélos protégés

Article 1

La Commune de Molenbeek-Saint-Jean organise un concours en vue de sélectionner cinq personnes qui pourront utiliser gratuitement pendant un an l'un des parkings pour vélos protégés situés :

1. à hauteur du boulevard du Jubilé 54
2. au coin de la rue de l'Eléphant avec la rue Verrept-Dekeyser

Article 2

Le concours est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans domiciliée dans un rayon de 100 m par rapport à la localisation des parkings vélos (voir annexe1) et qui n'y dispose pas d'un garage, ou de tout autre local distinct situé au rez-de-chaussée, permettant l'entreposage d'un vélo.

Il ne sera accepté qu'une seule candidature par ménage (même adresse postale).

Les candidatures devront être adressées à l'Administration Communale, à l'attention de M. Jef Van Damme, échevin de la mobilité, 20 rue du Comte de Flandre, 1080 Bruxelles. Les candidatures devront être envoyées au plus tard le 30 janvier 2010, le cachet de la poste faisant foi.

Toute candidature expédiée après cette date ne sera pas prise en compte.

Les candidats devront répondre à toutes les questions qui leur seront posées et qui figurent en annexe au présent. Ils devront en outre communiquer tous les documents qui leur sont demandés. A défaut, leur candidature ne sera pas prise en compte.

Article 3

Parmi les candidatures valablement déposées, priorité sera accordée aux personnes qui n'ont pas de voiture au sein de leur ménage.

Priorité sera également accordée aux personnes qui utilisent quotidiennement leur vélo pour se rendre sur leur lieu de travail ou d'étude.

Enfin, seront retenues au maximum de trois personnes du même sexe.

La motivation des candidats sera évaluée en vue de départager les éventuels ex-æquo.

Article 4

Les candidatures seront classées par ordre de priorité au regard des critères précisés à l'article 3.

Les candidats placés en ordre utile seront alors invités à signer une convention d'utilisation du parking à vélo – dont un exemplaire peut être obtenu sur simple demande à la Commune, à l'attention de M. Jef Van Damme, échevin de la Mobilité, rue Comte de Flandre, 20 - 1080 Bruxelles – dans les sept jours de l'envoi de la lettre notifiant que leur candidature a été sélectionnée.

Si, pour quelque raison que ce soit, un candidat sélectionné décline l'offre qui lui est faite, ne répond pas à la lettre qui lui est adressée dans le délai prévu à l'alinéa précédent ou résilie la convention en cours d'année, l'emplacement sera proposé à

la personne suivante dans le classement de la liste, qui disposera d'un délai de 7 jours pour accepter la proposition. A défaut de réponse dans le délai ou en cas de refus, l'emplacement sera proposé à la personne suivante sur la liste et ainsi de suite.

Article 5

Si le nombre de candidatures valides est insuffisant, la Commune se réserve le droit d'étendre le périmètre à l'intérieur duquel les personnes peuvent participer au concours.

Article 6

Toute fraude ou fausse déclaration entraînera le rejet de la candidature.

Article 7

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.

Formulaire de participation

Je soussigné,, carte d'identité n°, sexe M/F, né le

....., domicilié à

.....

pose par la présente ma candidature en vue d'être sélectionné pour utiliser pendant un an gratuitement un parking pour vélo situé:

- 1. à hauteur du boulevard du Jubilé 54
- 2. au coin de la rue de l'Eléphant avec la rue Verrept-Dekeyser

Je déclare ne disposer, ni d'un garage ni d'un quelconque local distinct situé au rez-de-chaussée, où je pourrais entreposer un vélo.

Question n° 1 : disposez-vous (vous-même ou un membre de votre foyer) OUI - NON d'un véhicule motorisé (voiture, moto) ?

Question n° 2 : à quelles fins vous déplacez-vous en vélo ?

- à des fins professionnelles (pour me rendre sur mon lieu de travail et/ou d'étude)

OUI - NON

- à des fins privées OUI - NON

-

Question n° 3 : pour quelles raisons souhaitez-vous prendre part à ce projet ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

annexe 1

Nom Box	Rues associés	détail
JUBILE		
	Intendant	190 - 250 et 161 - 187
	Jubilé	38 - 42b et 44 - 66 43 - 61 et 65 - 73
	J. Hanssens	toute la rue
	Square des Libérateurs	1 - 6 et 7 - 12
	Vandernoot	48 - 70 et 41 - 57
	Zwaab	toute la rue
ELEPHANT		
	Delaunoy	entre Ransfort et Vanderstraeten 67 - 81 et 24 - 34
	Eléphant	1-11 et 4
	Vanderstraeten	entre Indépendance et Delaunoy
	Verrept-Dekeyser	toute la rue